

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DE CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2016**

**Les propos de cette réunion sont enregistrés.**

Le Conseil municipal s'est réuni le 04 avril 2016 à 20 heures, dans la salle du Conseil, à la mairie de Plassac, sous la présidence de Madame Goutte, Maire.

Présents : Mmes Goutte, Barras, Bernaud, Guenais, Braud,  
MM Baudet, de Boisséson, Gaudinière, Picard, Venancy.

Absents excusés : Mmes Germain, Duquey, M.Girault.

**ORDRE DU JOUR :**

- Subvention VCAP,
- Vote des taxes communales,
- Demandes de subventions FDAEC et FDAVC,
- Loyer de la Boulangerie,
- Votes des comptes Administratifs, comptes de gestion, affectations des résultats et budgets 2016,
- Participation au Syndicat intercommunal de Bourg,
- Questions diverses.

**Mme le Maire** fait l'appel des Conseillers et demande l'approbation du compte-rendu du 07 mars 2016.

Mme Bernaud souhaite que ce dernier soit transmis quelques jours avant la réunion du conseil suivant afin d'avoir le temps d'en prendre connaissance.

Mme Braud s'excuse de ce contretemps.

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

Mme Bernaud fait part du mécontentement de quelques personnes quant au repas des aînés. Le prestataire en sera informé.

Mme le Maire informe le conseil que Gaétan COURREAU a transmis une demande de projet de subvention pour l'association pétanque hors délai (raison médicale). A titre exceptionnel, cette subvention qui s'élève à 150€ est acceptée à l'unanimité.

**Vote des taxes communales.**

TAXE D'HABITATION					
Bases prévisionnelles notifiées	taux en vigueur	Produit attendu	Taux simulation		Produit attendu
1194000	8.91	106385	1.00%	9.00	107 460 €
			2.00%	9.09	108 535 €
			3.00%	9.18	109 609 €
TAXE FONCIERE BATI					
729000	13.19	96155	1.00%	13.32	97 103 €
			2.00%	13.45	98 051 €
			3.00%	13.59	99 071 €
TAXE FONCIERE NON BATI					
58400	33.49	19558	1.00%	33.82	19 751 €
			2.00%	34.16	19 949 €
			3.00%	34.49	20 142 €
BUDGETISATION SANS AUGMENTATION DE TAUX			222 098 €		

**Budget accepté à l'unanimité.**

### **Demande de subvention FDAEC**

Le montant de la subvention accordée est de 10 552€. Cette somme serait affectée de la façon suivante :

- travaux à la salle des fêtes (boiseries etc ....)	30 980,18€ TTC
- montant retenu par FDAEC	10 552,00€ TTC
- auto financement	20 498,18€ TTC

Mme Bernaud demande des clés supplémentaires,

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

### **Demande de subvention FDAVC**

Suite à l'ouverture des plis du 04 avril 2016 (2 réponses), Monsieur CHAILLON était invité à prêter mains fortes.

- Travaux route des Trincards y compris le parking du cimetière en bicouche pour une durée de 4 à 7 ans :	14 483,70€ HT
- enrobé en 4 cm d'épaisseur y compris un rehaussement, relevage des regards, inversement des fossés, création de fossés, pour une durée minimum de 20 ans :	28 998,40€ HT
-Le plafond de la subvention est de :	2 500,00€

**Une décision sera débattue en commission voirie.**

### **Plan de financement.**

- montant des travaux HT:	28 998,40 HT
- T.V.A.	5 799,68 €
- montant des travaux TTC:	34 798,08 TTC
- demande de subvention à la FDAVC :	7 437,00 €
- auto-financement :	27 361,08 €

Monsieur Gaudinière souhaite qu'une caméra soit passée dans les canalisations route des Trincards.

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

### **Loyer de la boulangerie .**

Après délibération le loyer 2016 sera maintenu à 550€.

Le conseil se prononce comme suit : 7 voix pour et 2 abstentions.

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

	Budget commune	Budget annexe port.	Budget annexe du développement économique.	Budget annexe d'assainissement.
Dépenses de fonctionnement	669 161,90 €	17 250,16 €	10 960,61 €	68 751,04 €
Recettes de fonctionnement	685 205,28 €	20 790,53 €	18 749,74 €	63 007,26 €
Solde	16 043,38 €	3 540,37 €	7 789,13 €	-5 743,78 €
Dépenses d'investissement	192 557,78 €	9 289,48 €	7 872,82 €	63 518,68 €
Recettes d'investissement	182 636,66 €	34 526,50 €	8 522,44 €	77 187,29 €
Solde	-9 921,12 €	25 237,02 €	649,62 €	13 668,61 €
Acceptation du budget	<b>Tous les comptes du budget 2015 sont adoptés à l'unanimité.</b>			

**Vote des comptes de gestion du percepteur :**

AFFECTATIONS DES RESULTATS				
	BUDGET COMMUNE	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET PORT	BUDGET DEV. ECONOMIQUE
<b>Fonctionnement</b>				
Résultat N	16043.38	-5743.78	3540.37	7789.13
Résultat N-1	145808.28	37780.11	6299.02	5764.05
	161851.66	32036.33	9839.39	13553.18
<b>Investissement</b>				
Résultat N	-9921.12	13668.61	25237.02	649.62
Résultat N-1	128504.23	22975.12	-11778.65	-3502.36
	118583.11	36643.73	13458.37	-2852.74
<b>Restes à réaliser</b>				
Dépenses	-139686.26	-1210	0	
Recettes	35968.16	0	0	
	-103718.1	-1210	0	0
<b>Solde</b>	14865.01	35433.73	13458.37	-2852.74
<b>Besoin de financement</b>	0	0	0	-2852.74
<b>Transcriptions budgétaires</b>				
fonctionnement 002	161851.66	32036.33	9839.39	10700.44
investissement 001	118583.11	36643.73	13458.37	-2852.74
1068	0	0	0	2852.74

**Acceptation de ces affectations à l'unanimité.**

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**  
**BUDGET 2016**

	<b>Budget commune</b>	<b>Budget annexe port.</b>	<b>Budget annexe du développement économique.</b>	<b>Budget annexe d'investissement.</b>
Dépenses de fonctionnement	782 044,66 €	30 238,39 €	29 540,44 €	96 754,33 €
Recettes de fonctionnement	782 044,66 €	30 238,39 €	29 540,44 €	96 754,33 €
Dépenses d'investissement	319 724,27 €	29 759,37 €	10 917,74 €	190 120,00 €
Recettes d'investissement	319 724,27 €	29 759,37 €	10 917,74 €	190 120,00 €
Acceptation du budget	<b>Acceptation à l'unanimité.</b>			

**Participation au syndicat intercommunal de bourg.**

Mme BRAUD informe que 5 enfants de la commune sont scolarisés au collège de Bourg. Celui-ci demande à la mairie une participation de 260€ par enfant (le syndicat du blayais demande 30€ par enfant). Aucune convention n'a été signée avec ce collège. Un mail a été adressé au percepteur M. SARRAZIN afin de savoir si cela est légal. Il a été très surpris de cette demande et doit se renseigner. Dans l'immédiat, il a été décidé à l'unanimité de ne pas payer.

**Questions diverses.**

- Certains parents sont mécontents des repas servis à la cantine scolaire. Le contrat signé avec Transgourmet prévoyait des contrôles d'hygiène ainsi que la gestion des stocks de marchandises, ceux-ci n'ont jamais été effectués. Le contrat est rompu pour insatisfaction et c'est Aquitaine Restauration qui assurera les repas à compter de la rentrée des vacances de Pâques soit le 25 mars 2016.

- Suite à l'écroulement de la maison située au CHAI, Mme le Maire est intervenue auprès d'un notaire afin de connaître les héritiers.

- Mme Braud informe que le carnaval aura lieu le jeudi 14 avril 2016 et que du fait d'un stock de lait dans les rayonnages, un chocolat chaud ou froid sera servi aux enfants. La kermesse scolaire aura lieu le 28 juin 2016.

En ce qui concerne les TAP il y a eu un changements d'intervenants, de ce fait les enfants du CP et du CE1 auront droit à des sports collectifs, à des ateliers cuisine pâtisserie, ainsi que des arts créatifs. Les enfants du CE2, CM1 et CM2 auront de l'anglais, des illustrations de BD et termineront le vendredi en dernière heure avec une initiation handball.

- M. Picard demande où en sont les travaux palplanches , Monsieur Venancy répond qu'ils sont en bonne voie.

- M. Gaudinière a rendez-vous avec SUEZ pour le contrat d'entretien des postes de relevage.
- Mme Bernaud informe qu'une réunion est prévue le 11 avril 2016 en vue de la préparation du Marathon de Blaye ainsi que de la fête du fleuve.

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le lundi 9 mai 2016 à 20H.

L'ordre du jour est épuisé, Madame le Maire lève la séance.

La secrétaire de séance

Maryvonne BARRAS